



GRAND PARIS

SEINE & OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Rapport de présentation des actions entreprises
pour donner suite à la communication du :**

**Rapport d'observations d'examen des
comptes des années 2016 et suivantes de la
Communauté urbaine concernant la
prévention de la délinquance**

**de la Chambre régionale des comptes
d'Île-de-France**

Version du 18 janvier 2023

Table des matières

I. Introduction.....	3
Rappel du cadre réglementaire.....	3
Contrôle de la Chambre régionale des comptes.....	3
Obligation de GPS&O concernant la communication d'un rapport de présentation des actions entreprises pour donner suite au contrôle de la CRC.....	3
II. Suites données par GPS&O aux recommandations de régularité.....	4
Recommandation de régularité n°1 : fixer de la composition du CISPDR par arrêté du Président	4
Recommandation de régularité n°2 : tenir la réunion annuelle du CISPDR en formation plénière, et aménager son règlement intérieur dans le but de définir un quorum pour la représentation des communes comportant un QPV.....	4
Recommandation de régularité n°3 : inscrire la lutte contre les discriminations et la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du programme d'action du CISPDR.....	5
III. Suites données par GPS&O aux recommandations de performance ..	6
Recommandation de performance n°1 : élaborer un schéma de gouvernance précisant l'articulation entre CISPDR et CLSPDR.....	6
Recommandation de performance n°2 : mobiliser des sources statistiques (DAV, Dilcrah, SSMSI, HCE) favorisant l'action de l'observatoire de la délinquance.....	8
Recommandation de performance n°3 : intégrer spécifiquement la thématique des violences faites aux femmes au sein des travaux et actions du CISPDR.....	12
Recommandation de performance n°4 : concernant la mobilisation des outils conseillés par le CIPDR pour évaluer les actions contenues dans le programme d'action du CISPDR.....	14
IV. Conclusion.....	15



I. Introduction

Rappel du cadre réglementaire

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) exerce de plein droit la compétence politique de la ville, conformément aux dispositions de l'article L.5215-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article L.132-13 du code de la sécurité intérieure (CSI) dispose que son Président anime et coordonne, sous réserve du pouvoir de police des maires des communes membres, les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence.

Dans ce cadre, les dispositions des articles L.5211-59 du CGCT et L.132-13 du CSI rendent obligatoire la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR), sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale du territoire.

La création d'un CISPDR a été votée à l'unanimité par les élus de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise le 14 décembre 2017 par délibération du Conseil communautaire (délibération CC_17_12_14_29).

Le 25 janvier 2021, le CISPDR a adopté une stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (SISPD) (2020 – 2022).

Contrôle de la Chambre régionale des comptes

La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a publié en 2021 un premier rapport concernant la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) à l'issue de l'examen des comptes et de la gestion.

Elle a dans un second temps procédé au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de GPS&O pour les exercices 2016 et suivants, consacré à la prévention de la délinquance.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 211-8 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France a délivré en 2021 un rapport d'observations à GPS&O relatif à l'examen de ses comptes et de sa gestion concernant l'action de la Communauté Urbaine en matière de prévention de la délinquance et, par conséquent, le fonctionnement et les actions de son CISPDR.

Lors de sa délibération du 17 février 2022 (CC_2022-02-17_13), le conseil communautaire a pris acte de la communication des observations définitives de la CRC.

Obligation de GPS&O concernant la communication d'un rapport de présentation des actions entreprises pour donner suite au contrôle de la CRC

Conformément à l'article L 243.9 du code des juridictions financières (CJF), la Communauté urbaine s'est engagée à présenter, dans un délai d'un an à compter de la communication du

rapport, l'ensemble des actions et travaux entrepris à la suite des observations formulées par la CRC.

Dans ce cadre, et tenant compte des recommandations de régularité et de performance dispensées par la Chambre, le présent rapport expose les actions réalisées et approfondies par la Communauté Urbaine pour donner suite au contrôle de la CRC.

II. Suites données par GPS&O aux recommandations de régularité

Afin d'assurer l'animation du CISPDR et la déclinaison de son programme d'actions, GPS&O a procédé au recrutement d'un chargé de prévention de la délinquance, qui a pris son poste en novembre 2022.

Au sein de la direction du renouvellement urbain de la Communauté urbaine, sous l'autorité du responsable du service politique de la ville, il est chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques de GPS&O en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'animer les instances et groupes de travail du CISPDR, de décliner le programme d'actions de la stratégie territoriale et d'assurer le suivi des demandes de subventions déposées par les associations dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville sur le champ de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Recommandation de régularité n°1 : fixer de la composition du CISPDR par arrêté du Président

Le CISPDR de GPS&O comprend une assemblée plénière dont la composition est fixée par l'article D.132-12 du CSI ainsi qu'une instance de pilotage regroupant les maires des communes relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville de GPS&O.

Dans son rapport d'observation définitive, la Chambre recommande à GPS&O de fixer la composition du CISPDR par arrêté de son président, en application de l'article D. 132-12 du code de la sécurité intérieure.

Dans sa réponse au rapport provisoire, le Président de GPS&O s'était engagé à appliquer cette recommandation.

Dès lors, un arrêté en date du 17 septembre 2021 (ARR2021_088) a désigné les membres du CISPDR.

Recommandation de régularité n°2 : tenir la réunion annuelle du CISPDR en formation plénière, et aménager son règlement intérieur dans le but de définir un quorum pour la représentation des communes comportant un QPV

Dans son rapport d'observation définitive, la Chambre recommande à GPS&O de réunir au moins une fois par an le CISPDR en formation plénière, conformément à l'article D.132-9 du CSI.

Validé le 25 janvier 2021, le règlement intérieur du CISPDR reprend les dispositions de l'article D.132-9 du CSI et prévoit effectivement sa réunion annuelle en formation plénière.

La dernière assemblée plénière en date s'est tenue le 13 décembre 2022.

La Chambre recommande également à GPS&O d'aménager le règlement intérieur du CISPDR en définissant un quorum pour la représentation des communes, notamment celles abritant un quartier prioritaire de la ville (QPV).

Bien que la question de sa mise en place éventuelle ait été étudiée, ce type de dispositif n'a pas été retenu dans la mesure où, la représentation des dix communes relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville (Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, Vernouillet, Achères et Ecquevilly) est constante.

Recommandation de régularité n°3 : inscrire la lutte contre les discriminations et la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du programme d'action du CISPDR

Dans son rapport d'observation définitive, la Chambre recommande d'inscrire, en application de l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du programme d'action du CISPDR.

Depuis fin 2020, la Communauté Urbaine mobilise à temps plein une cheffe de projet politique de la ville dédiée au déploiement d'un programme d'actions autour de la thématique transversale de l'égalité des chances. Elle intervient dans ce cadre sur les questions de discrimination et de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au cours des mois de juin et juillet 2022, elle a accompagné la mise en place sur le territoire d'un comité technique et la réalisation d'un diagnostic auprès des partenaires institutionnels et des acteurs des communes relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville du territoire

Cette étude, à laquelle furent intégrés plusieurs réseaux partenariaux (CORAH¹, EPFIF² etc.) portait sur 3 publics prioritaires : les « personnes étrangères », les femmes, ainsi que les jeunes diplômés et non-diplômés. Mettant systématiquement en perspective les besoins recensés avec les offres de service existantes sur le territoire, tout en revenant sur les retours d'expériences d'acteurs et structures locales engagées sur ces enjeux, cet état des lieux a permis de mettre en lumière de nombreuses pistes d'amélioration et plusieurs chantiers prioritaires à approfondir collectivement dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de ville (2023-2027).

Ce diagnostic sera partagé d'ici mars 2023 avec les associations du territoire investies en matière d'égalité des chances. Un atelier de travail spécifique devrait être organisé courant 2023 dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de ville, et ce, afin de préciser les orientations prioritaires. A terme, sera défini et coordonné un programme d'actions portées collectivement sur le territoire, tout en poursuivant la mise à disposition d'outils pédagogiques et le soutien aux associations engagées dans la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Ce plan d'action spécifique a vocation à être pleinement intégré à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la

¹ Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT

² Etablissement Public Foncier d'Île-de-France

délinquance de GPS&O qui sera revu en même temps que le contrat de ville (2023-2027). Elle aura vocation à en constituer le volet prévention tranquillité.

III. Suites données par GPS&O aux recommandations de performance

Recommandation de performance n°1 : élaborer un schéma de gouvernance précisant l'articulation entre CISPDR et CLSPDR

Parmi les recommandations de performance émises par la Chambre figure la dotation d'un schéma de gouvernance adapté au territoire de GPS&O couvrant son CISPDR et les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR), et ce, de manière à clarifier les modalités d'articulation entre les niveaux d'action intercommunal et communal.

Actuellement, un schéma de gouvernance figure dans la SISPD de GPS&O.

Au niveau intercommunal, le CISPDR est composé d'une assemblée plénière, d'un comité restreint et de 5 groupes de travail mobilisés sur les thèmes suivants :

- Les jeunes exposés à la délinquance ;
- L'amélioration de la tranquillité publique ;
- La prévention et la sécurité routière ;
- La prévention de la radicalisation ;
- L'accès aux droits, l'aide aux victimes et la prévention des violences intrafamiliales.

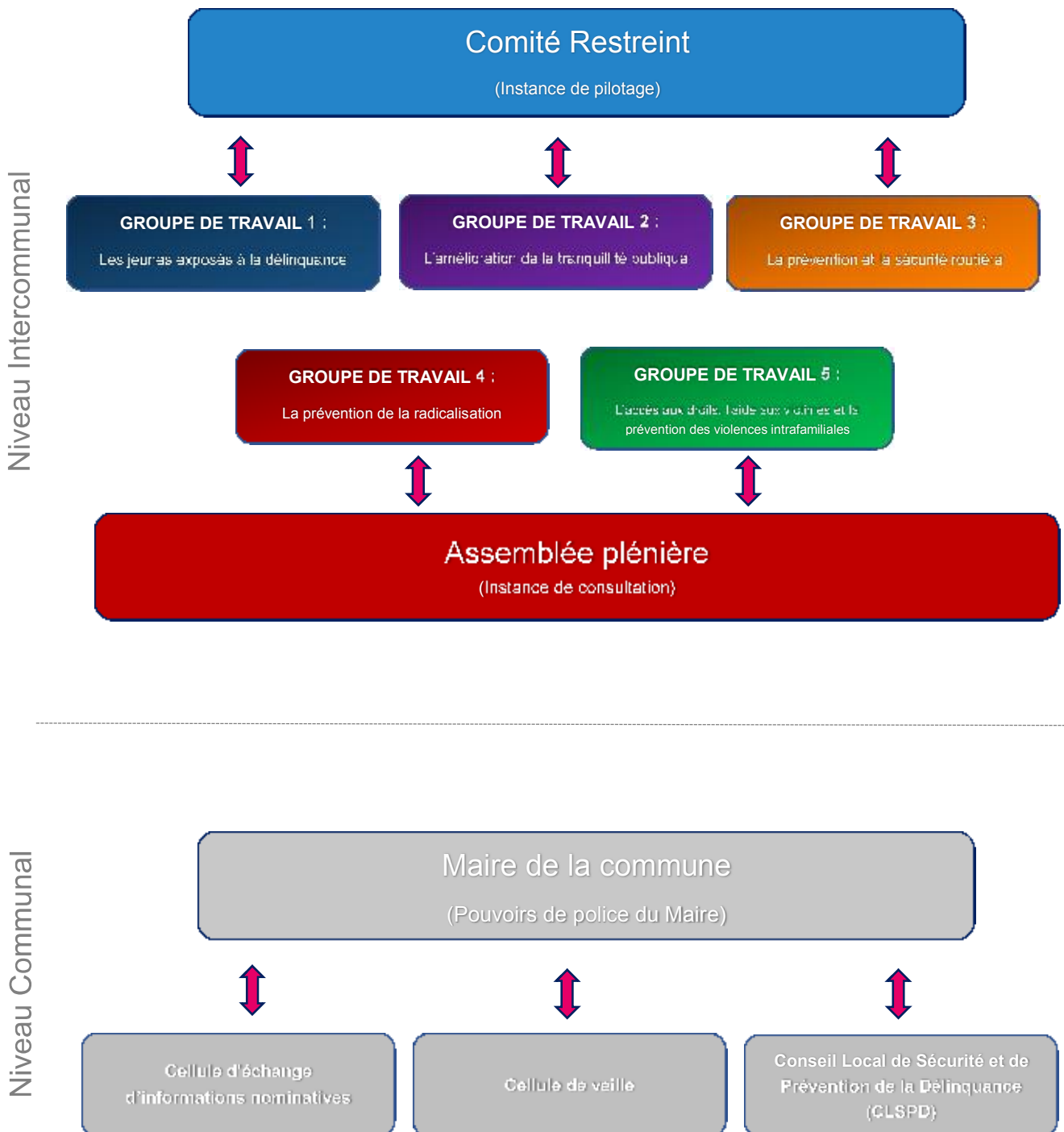
Au niveau communal, chaque maire dispose de façon pleine et entière des pouvoirs de police que lui confère l'article L. 2212-1 du CGCT.

Outre l'organisation de cellules de veilles ou d'échange d'informations nominatives, le/la maire peut également, s'il/elle le souhaite, mettre en place un CLSPDR. Dans ces conditions, le coordinateur ou la coordinatrice du CLSPDR est accompagné par le chargé de prévention de la délinquance de la Communauté urbaine³, de manière à élaborer un plan d'action à la fois cohérent avec la stratégie départementale et intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (SISPDR), et adapté précisément aux enjeux immédiats du territoire qu'il recouvre. Par conséquent, le chargé de prévention de la délinquance de GPS&O est présent lors de chaque cellule de veille relative à cette problématique sur la commune.

Ce schéma de gouvernance sera reprécisé dans le cadre de la nouvelle stratégie territoriale 2023-2027.

³ Voir « Introduction – Réaction de GPS&O et justification du présent rapport ».

Schéma de gouvernance du CISPDR



Recommandation de performance n°2 : mobiliser des sources statistiques (DAV, Dilcrah, SSMSI, HCE) favorisant l'action de l'observatoire de la délinquance

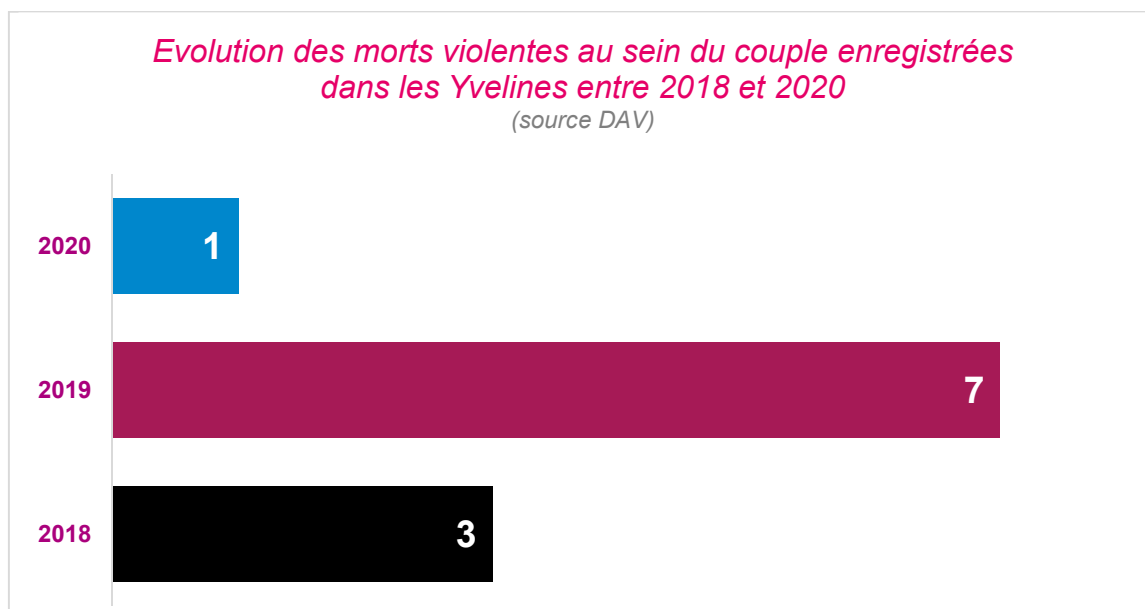
L'action n°11 du programme d'action que GPS&O a présenté à la Chambre, annonçait un travail de réflexion au courant de l'année 2021 autour d'un observatoire de la délinquance et de la tranquillité publique couvrant l'ensemble des axes d'interventions du CISPDR.

Dans son rapport d'observation définitive, la Chambre recommandait à GPS&O, pour favoriser l'action de l'observatoire de la délinquance sur son territoire, de mobiliser des sources statistiques provenant de la délégation aux victimes (DAV), de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), du haut conseil à l'égalité (HCE) et du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

La Communauté urbaine a pris acte de cette recommandation et s'est engagée, dans sa réponse au rapport provisoire, à intégrer ces sources statistiques dans ses travaux d'observations.

L'ensemble de ces éléments ont d'ores et déjà été mobilisés et intégrés au diagnostic actualisé de l'état de la délinquance sur le territoire, et ce, en effectuant des recoupements avec les données recueillies par les acteurs institutionnels et communaux du territoire de la Communauté urbaine. Le diagnostic local de sécurité a également été actualisé avec les données transmises par la police et la gendarmerie. Il couvre la période 2015-2021. Ces données réactualisées furent présentées lors de la dernière assemblée plénière du CISPDR en date du 13 décembre 2022 :

GPS&O a mobilisé les données et indicateurs statistiques de la DAV concernant l'évolution des morts violentes au sein du couple enregistrées dans les Yvelines.



GPS&O a mobilisé les données et indicateurs statistiques de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres-humains (MIPROF).

- Sur le territoire national, en 2020 :
 - ⇒ **213 000 femmes majeures** déclarent avoir été **victimes de violences physiques et/ou sexuelle** par leur conjoint ;
 - ⇒ **94 000 femmes** déclarent avoir été **victimes de viols** et/ou tentative de viol ;
 - ⇒ **9 sur 10** connaissent leur **agresseur** ;
 - ⇒ **1 auteur sur 3** est le **conjoint ou l'ex-conjoint** ;
 - ⇒ **159 400 victimes de violences** commises par leur partenaire ont été **enregistrées par les forces de sécurité** ;
 - ⇒ **93 000 auteurs** présumés ont été **impliqués** par les parquets ;
 - ⇒ **23 693 auteurs** ont été **condamnés** ;
 - ⇒ **La moitié des condamnations de violence sexuelles** concerne des faits commis sur une **victime de moins de 15 ans** ;
 - ⇒ Moins d'**1 victime sur 5** déclare avoir **déposé plainte**.

- Sur le territoire des Yvelines, selon les chiffres présentés par le Procureur de la République lors du comité local d'aide aux victimes de violences conjugales :
 - ⇒ Il y a eu **2 205 gardes à vue** de **janvier à octobre 2021** pour des faits de violences conjugales ou intrafamiliales.
 - ⇒ Au regard du nombre de faits constatés **entre 2019 et 2021** (1 924 faits en 2020 et 1 209 en 2019), cela représente une augmentation de **85%**.

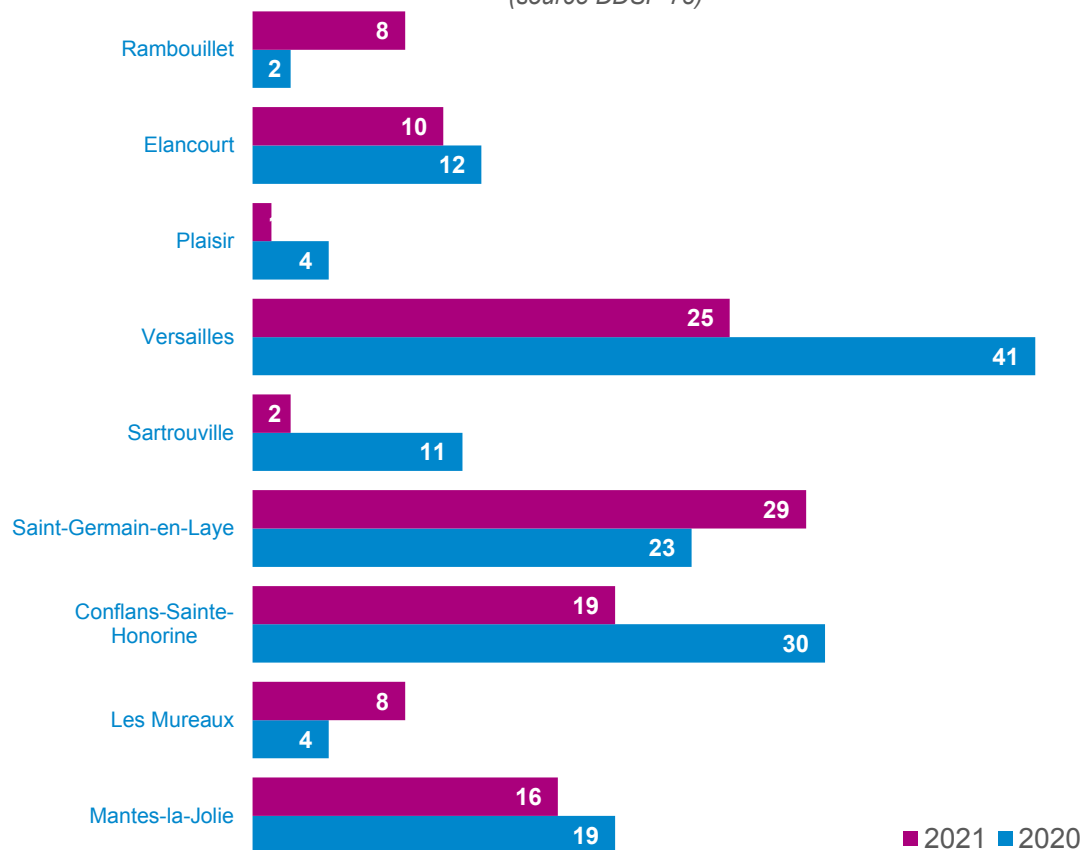
 **GPS&O a mobilisé les données et indicateurs statistiques du CORAH :**

- Sur le territoire national, selon l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS) :
 - ⇒ **11 300 infractions** (dont 5 500 crimes et délits et 5 800 contraventions) furent commises en raison de l'origine, de l'ethnie, de la nation, d'une prétendue race ou de la religion sur l'ensemble du territoire national **en 2020**.

- Sur le territoire des Yvelines, selon les données du CORAH copiloté par le préfet délégué à l'égalité des chances et le Procureur de la République des Yvelines :
 - ⇒ Les infractions de ce type, poursuivies par le parquet de Versailles ont quasiment **doublé** sur la **période 2019 à 2021**, passant de **49 à 97**.
 - ⇒ Sur les **118** faits enregistrés par les services de police et gendarmerie nationale, **112** avaient un caractère raciste ou antisémite.

**Nombre de faits à caractère raciste, antisémite et anti-LGBT recensés en
2020 et 2021 au sein des circonscriptions de sécurité publique des
Yvelines**

(source DDSP 78)



GPS&O a engagé un partenariat avec le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) et l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

- Ce projet pédagogique de recherche a pour objectif la réalisation d'une analyse de la délinquance enregistrée dans les quartiers de GPS&O relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il s'agit de rendre compte de ses spécificités afin de compléter l'état des connaissances issues de la fonction observation et de préciser les portraits de quartiers réalisés par la Communauté urbaine. Cette étude a vocation à actualiser le diagnostic local de sécurité dans la perspective de la préparation du futur contrat de ville et de la révision de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2023-2027.
- L'encadrement du projet pédagogique est assuré par Monsieur Julien Noble, chercheur associé au CESDIP.
- Le partenariat noué avec l'UVSQ concerne la fonction suivi, observation et évaluation. L'analyse quantitative est actuellement réalisée par les étudiants du master 2 « *Politique de prévention et de sécurité* » de l'UVSQ. Celle-ci sera complétée par des entretiens avec les chefs de circonscription de sécurité publique pour le volet qualitatif.

Dans le cadre de cette étude, GPS&O a mobilisé les données et indicateurs statistiques du SSMSI.

- Le SSMSI fournit les données agrégées sur la période 2017-2020 concernant les infractions enregistrées, les victimes enregistrées et les personnes mises en causes.
- A l'échelle nationale, selon les données du SSMSI au 8 décembre 2020 :

La proportion de victimes déclarées est plus élevée en QPV de :

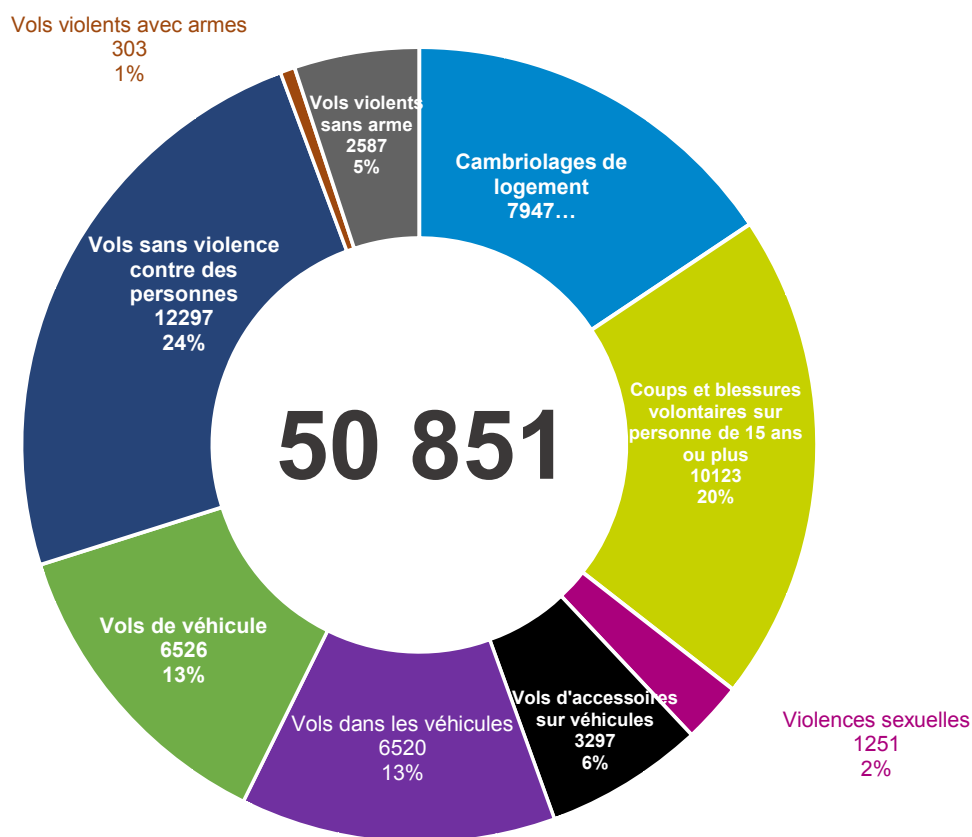
- ⇒ **127 %** pour les **vols ou tentatives de vol de voiture** ;
- ⇒ **125 %** pour les **violences sexuelles hors ménage** ;
- ⇒ **111%** pour les actes de **vandalisme contre le logement** ;
- ⇒ **59 %** pour les **vols violents**.

Le nombre de personnes mises en causes en QPV est :

- ⇒ **2 fois plus élevé** pour les **vols de véhicules** ;
- ⇒ **2 fois plus élevé** pour les **viols et agressions sexuelles** ;
- ⇒ **2 fois plus élevé** pour les **coups et blessures volontaires** ;
- ⇒ **4 fois plus élevé** pour les **vols violents** (avec ou sans armes) ;

Répartition des indicateurs retenus par le SSMSI constatées sur GPS&O 2015-2021

(Source : DDSP & GGD 78)



Recommandation de performance n°3 : intégrer spécifiquement la thématique des violences faites aux femmes au sein des travaux et actions du CISPDR

Dans son rapport d'observation définitive, la Chambre recommande d'inscrire plus spécifiquement la thématique des violences faites aux femmes au sein des travaux et actions du CISPDR de GPS&O.

Dans sa réponse au rapport provisoire, le Président de GPS&O s'était engagé à développer des partenariats avec la DILCRAH et la MIPROF et de les joindre, ainsi, aux travaux du CISPDR.

La Communauté Urbaine a d'ores et déjà mobilisé les données et indicateurs statistiques de ces organismes⁴, et continuera de les associer à ses futurs travaux en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2022, l'engagement de la Communauté urbaine en matière de lutte contre les violences faites aux femmes s'est traduit, dans un premier temps, par la poursuite du financement de permanences à destination de femmes victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, et/ou nécessitant d'être accompagnées dans leur accès aux droits et à l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle.

Dans ce cadre, 6 permanences du Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) sont financés par GPS&O, pour un montant total de **33 067€** en 2022.

Nombre et profil des bénéficiaires des permanences CIDFF sur le territoire de GPS&O en 2022

(Source : Bilans d'activité 2022)

	Chanteloup-les-Vignes		Carrières-sous-Poissy		Ecquevilly	
Subvention	9 990,00 €		5 630,00 €		2 650,00 €	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15 - 25 ans	18	5	3	1	1	2
26 - 64 ans	306	88	113	45	28	11
65 ans et plus	50	23	14	9	11	9
TOTAL	374	116	130	55	40	22
	490		185		62	

	Limay		Vernouillet		Mantes-la-Jolie	
Subvention	2 290,00 €		5 507,00 €		7 000,00 €	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15 - 25 ans	5	7	7	5	9	6
26 - 64 ans	42	8	65	25	235	84
65 ans et plus	11	4	9	4	34	25
TOTAL	58	19	81	34	278	115
	77		115		393	

Au total, **1 322** personnes ont bénéficié de ces permanences, dont 961 femmes (**72,7%**) et 361 hommes (**27,3%**).

Dans un deuxième temps, la Communauté Urbaine a soutenu des actions de prévention et de sensibilisation à destination des jeunes, mobilisant notamment le principe du théâtre-Forum.

⁴ Voir « Sur la mobilisation de sources statistiques favorisant l'action de l'observatoire de la délinquance ».

Ainsi, en 2022, GPS&O a financé **15** représentations de « **Passage à l'acte** » sur l'ensemble de son territoire, à l'issue desquelles **30** débats furent organisés.

Cette pièce de théâtre porte sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, la prévention du cyberharcèlement, du michetonnage, ainsi que la sensibilisation aux dangers du *sexting* et du *revenge porn*.

Au total, **946** jeunes ont pu assister à ces représentations dont 473 filles (**50%**) et 473 garçons (**50%**).

GPS&O soutient également l'action « **Coups de théâtre dans la Cité** » porté par l'association Olibrius qui, œuvrant depuis plus de 20 ans dans les quartiers prioritaires de la ville, met en œuvre des projets de sensibilisation pour et avec les habitants et associations des quartiers populaires des Mureaux, et les acteurs politiques de la ville.

Les actions « *Coups de théâtre* » utilisent la création théâtrale, vidéo et musicale comme un outil au service de l'engagement citoyen et de l'action sociale. Elles permettent d'aborder de manière ludique des problématiques particulièrement prégnantes dans les territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Parmi ces sujets figurent la lutte contre les violences intrafamiliales, les relations filles-garçons, ainsi que l'émancipation et la place des femmes dans l'espace public.

Au total, **855** personnes ont pris part aux actions « *Coups de théâtre* » dont **649** femmes (**75,9%**) et **206** hommes (**24,1%**).

Nombre et profil des bénéficiaires des actions de prévention théâtrales sur le territoire de GPS&O en 2022

(Source : Bilans d'activité 2022)

Subvention	"Passage à l'acte "		"Coups de théâtre dans la cité"	
	3 000,00 €		1 000,00 €	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
0 - 15 ans	473	473	74	54
15 - 25 ans	/	/	70	55
26 - 64 ans	/	/	490	85
65 ans et plus	/	/	15	2
TOTAL	473	473	649	206
	946		855	

Par ailleurs, la **sensibilisation des acteurs politiques de la ville aux questions de violences sexistes et sexuelles ainsi que leur formation à la prise en charge et l'accompagnement de victimes** fait partie des actions auxquelles la Communauté urbaine compte accorder une place toute particulière dans l'élaboration de sa future SISPD.

L'intégration de cet enjeu au futur contrat de ville est actuellement coordonnée par la cheffe de projet politique de la ville et égalité des chances ainsi que le chargé de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Ensemble des bénéficiaires des actions de lutte directe contre les violences faites aux femmes financées par GPS&O en 2022.

(Source : Bilans d'activité 2022)

	Femmes		Hommes	
	CIDFF	Théâtre de prévention	CIDFF	Théâtre de prévention
0 - 15 ans	/	547	/	527
15 - 25 ans	43	70	26	55
26 - 64 ans	789	490	261	85
65 ans et plus	129	15	74	2
TOTAL	961	1122	361	669
	2083		1030	

Montant total des subventions accordées par GPS&O à des actions de lutte directe contre les violences faites aux femmes en 2022

(Source : Bilans d'activité 2022)

	CIDFF	Théâtre de prévention
Subventions de GPS&O	33 067,00 €	4 000,00 €
TOTAL	37 067,00 €	

Recommandation de performance n°4 : concernant la mobilisation des outils conseillés par le CIPDR pour évaluer les actions contenues dans le programme d'action du CISPDR

Dans son rapport d'observation définitive, la Chambre recommande à GPS&O de s'inspirer des outils conseillés par le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) pour évaluer les actions contenues dans le programme d'action du CISPDR.

GPS&O tient compte des outils proposés par le CIPDR. Sa stratégie territoriale 2023-2027 intégrera des propositions d'indicateurs d'évaluation du programme d'action du CIPDR.

IV. Conclusion

L'ensemble des commentaires et recommandations formulées par la CRC ont bien été prises en compte par GPSEO qui s'est immédiatement engagé à y répondre.

Les actions et dispositifs d'ores et déjà mis en place – et énumérés dans le présent rapport – font partie d'une dynamique plus large que la communauté urbaine entend poursuivre et développer dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2023-2027.

Ce dernier entend embrasser les perspectives nouvelles qui ont émergé des différentes études et constatations réalisées ces dernières années sur le territoire.

Ainsi, la prochaine stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation constituera le volet prévention tranquillité sécurité publique du futur contrat de ville.

